

ASA AFP
ASA 1ère année

2023-2024

lundi
13.05.2024

08h15-11h30 /
12h45-16h00



Soutient la mobilisation, le positionnement et les transferts des client-e-s

Principes de la kinesthésie avec visite du centre d'ergothérapie et utilisation de moyens auxiliaires

1.5

ASA 1ère année

Hôpital de Porrentruy
Chemin de l'Hôpital 9 - 2900 Porrentruy

Se présenter à 8h10 à la réception de l'Hôpital de Porrentruy. Attention : horaire spécial !

mardi
14.05.2024

08h00-11h30

Participe à la mise en oeuvre de la structure journalière des client-e-s

Organisation loisirs - Activités créatrices - Animations

2.1

ASA 1ère année

Salle théorie OrTra jurassienne santé-social
Molière 13 - 2800 Delémont

CIE prévu initialement l'après-midi du 29.02.2024

lundi
27.05.2024

08h30-11h50

Participe à la mise en oeuvre de la structure journalière des client-e-s

2.1

ASA 1ère année

Caritas Jura - Salle d'information -
Département Insertion
Rue St-Henri 5 - 2800 Delémont

Attention : horaire spécial
Tenue adéquate exigée et chaussures adaptées pour l'extérieur (visite du jardin)

lundi
27.05.2024

12h50-16h00


Participe à la mise en oeuvre de la structure journalière des client-e-s

2.1

ASA 1ère année

Caritas Jura - Salle d'information -
Département Insertion
Rue St-Henri 5 - 2800 Delémont

Attention : horaire spécial
Tenue adéquate exigée et chaussures adaptées pour l'extérieur (visite du jardin)

 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.

Informations complémentaires

Selon le plan de formation d'OdaSanté et de SavoirSocial, 24 jours de cours interentreprises sont à organiser durant les 2 ans de formation d'aide en soins et accompagnement (ASA).

Les plannings des CIE (cours interentreprises), mis à jour, sont disponibles sur le site internet de l'OrTra jurassienne santé-social:

www.ortraju.ch

- Les habits professionnels sont obligatoires pour tous les cours portant le symbole du T-shirt (voir ci-dessous, en bas de page)
- Il est indispensable de se munir du cahier didactique correspondant à la compétence pour chaque CIE
- Toute absence à un cours interentreprise doit être communiquée au plus vite à l'OrTra jurassienne santé-social (-> justificatif d'absence via site internet de l'OrTra jurassienne santé-social)
- Chacun-e doit se conformer au règlement CIE distribué au début de sa formation

Liens utiles :

www.divssa.ch (école EMS2 à Delémont)

www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFCS/Formation-postobligatoire-SFP.html

(service de la formation postobligatoire du canton du Jura)

www.odasante.ch

www.savoirsocial.ch

www.professionsante.ch

www.orientation.ch


www.mon-app.ch (recherche places d'apprentissage)

[www.facebook.com/OrTra JU santé-social](https://www.facebook.com/OrTra_JU_santé-social)

Où nous trouver ?

OrTra jurassienne santé-social
(bâtiment orange – 1^{er} étage)
Rue de la Molière 13
CH-2800 Delémont



 Pour les cours comportant ce symbole, les apprentis doivent obligatoirement porter leurs habits professionnels.